



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5189

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie suite à ses déclarations sur la manière dont il compte mettre en oeuvre l'évaluation pédagogique des enseignants et souhaite notamment connaître si une discussion sera ouverte avec les syndicats d'enseignants sur la méthodologie de cette évaluation. Il souhaite connaître les bases retenues pour le contenu de cette évaluation, les personnes qui en auront la charge et la manière dont cette évaluation sera prise en compte dans le déroulement de carrière des enseignants.

Texte de la réponse

Le système actuel d'évaluation de la valeur professionnelle des personnels enseignants du second degré est perfectible. L'évaluation est une opération plus large que l'acte de notation puisque au-delà de l'attribution d'une note, elle doit être un avis sur les activités de l'enseignant et les possibilités d'évolution de sa carrière, ce qui permettra une meilleure liaison entre évaluation et gestion des ressources humaines. Par ailleurs, un projet du ministre de la fonction publique concernant les conditions générales de notation, d'évaluation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat est à l'étude. Certaines propositions contenues dans le rapport du recteur Pair sur la rénovation du service public de l'éducation nationale apportera une contribution à cette réflexion. Un tel dossier, dont l'étude n'est pas achevée, fera évidemment l'objet d'une concertation avec les représentants des personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5189

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3647

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3408